



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2025-28 :

Renouvellement Bail Société de Chasse d'AMBLEVILLE

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 juin à 18h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en la Salle Communale en séance ordinaire sous la présidence de Madame Martine SOREL,

•**Personnes présentes :** Madame Martine SOREL, Maire, Monsieur Jean-Joël GIL, Monsieur Jean-Michel GRÉGOIRE, Adjoints, Madame Sylvie LEFRANÇOIS, Madame Marie-Thérèse HERBINIER, Madame Séverine CHAMPETIER, Conseillers

•**Personne excusée :** Monsieur Guy FOURNIER (pouvoir à Monsieur Jean-Joël GIL), Madame Sandy CLEMENT (pouvoir à Madame Martine SOREL), Monsieur Bernard LANDEMARD (pouvoir à Madame Marie-Thérèse HERBINIER),

•**Personne absente :** Monsieur Laurent DOULET

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide de désigner Madame Sylvie LEFRANCOIS en tant que secrétaire de séance.

Délibération 2025-28 : Renouvellement Bail Société de Chasse d'AMBLEVILLE

Le Maire fait part au Conseil Municipal que le bail de la Société de Chasse d'AMBLEVILLE, pour une surface de 21ha 12a, représentée par Monsieur Philippe DELBECQ, arrive à expiration au 31 août 2025 et qu'il pourrait être renouvelé,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte de renouveler le bail pour une durée de neuf années à compter du 1^{er} septembre 2025 pour se terminer le 31 août 2034.

Délibéré les jour, mois et ans susdits.

Pour extrait certifié conforme

Par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 Abstention

Le 13/06/2025

Le Maire

Martine SOREL



La Secrétaire de séance

Sylvie LEFRANCOIS